



## Habitats concernés

- Prairies alluviales inondables
- Prairies tourbeuses
- Megaphorbiaies

Marouette ponctuée



Barbastelle

## Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Râle des genets

## Enjeux

- Les prairies hébergent une flore extrêmement variée, héritage de plusieurs siècles de gestion pastorale très douce.
- Elles accueillent le Râle des genets, un oiseau unique menacé de disparition à l'échelle planétaire et particulièrement visé par la Charte.
- Elles sont enfin l'élément essentiel d'expansion des crues : le tapis végétal prairial limite l'érosion des sols, freine la vitesse d'écoulement des eaux et en stocke une partie.



Cigogne blanche



Je m'engage à :

Cuivré des marais



Murin à oreilles échancrées

### 1. Maintenir l'utilisation principale de la parcelle par la fauche ; le pâturage du regain est possible (faible chargement)



La fauche, mode d'exploitation ancestral des prairies alluviales, permet le développement d'espèces végétales et animales spécifiques, que le pâturage condamne à disparaître : en sélectionnant les plantes qu'ils broutent, en piétinant et en rejetant des déjections, les animaux modifient la composition floristique et faunistique; le Râle des genets en particulier, se reproduit au sol, dans les prairies fauchées, mais jamais en prairie pâturée

contrôle sur place du maintien de l'exploitation par fauche.



Gomphe de Graslin

### 2. Retarder les fauches après le 25 juillet



Des espèces fragiles, comme le râle des genets ou les busards se reproduisent et font leur nid dans ces prairies. Attendre le 25 juillet permet de ne pas détruire les nids, les œufs, les poussins (ceux des dernières couvées ne sont capables de voler que fin juillet ou mi-août), et de laisser les jeunes grandir.

contrôle de fauche avant cette période



Loutre d'Europe



Grand Murin



Minoptère de Schreibers

### 3. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire (sauf avis contraire du comité technique), ni d'apports de fertilisants afin de ne pas modifier la composition floristique et faunistique



Permet aux plantes et aux animaux de se reproduire (surtout aux papillons extrêmement sensibles à la toxicité phytosanitaire), évite la pollution de l'eau...

contrôle de l'absence de traces visuelles de traitement phytosanitaire



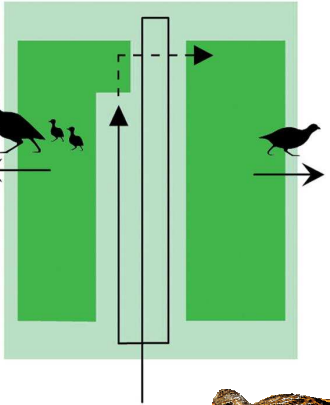
Cordule à corps fin

4. **Maintenir les mares et points d'eau existants ; lorsque ceux-ci sont indépendants du réseau hydraulique, ne pas les y connecter afin d'éviter leur colonisation par les espèces aquatiques exotiques**



Les points d'eau sont des véritables écosystèmes qui hébergent une flore et une faune particulièrement fragile (libellules, amphibiens..). Ce sont des zones de chasse pour les chauves-souris, qui sont de plus en plus menacées. L'eau de pluie est plus pure /propre que l'eau actuelle des fossés.

Contrôle sur place du non comblement des mares ou des points d'eau



5. **Pratiquer une fauche par bandes ou de façon centrifuge permettant aux oiseaux de s'échapper vers la périphérie de la parcelle (cf. schéma ci-contre).**



Les oiseaux qui nichent dans les prairies ont ainsi le temps de fuir vers les bords de la parcelle contrairement à une fauche qui part des bords et qui piège les animaux au centre de la parcelle.

Contrôle Pas de fauche se déroulant selon d'autres modalités pratiques observée lors d'un contrôle réalisée en période de fauche.



Marouette ponctuée

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. **Retarder les fauches après le 15 aout**

Des espèces fragiles, comme le râle des genets ou les busards se reproduisent et font leur nid dans ces prairies. Attendre le 15 aout permet d'éviter tout risque de destruction directe par la faucheuse.

2. **Faucher à vitesse réduite (inférieure à 8km/h)**

Cette vitesse réduite permet aux oiseaux d'avoir le temps de s'échapper sur les bords de la parcelle.

3. **Exporter les produits de coupe**

Si les déchets de broyage sont laissés sur place, ils s'accumulent : d'année en année, le sol s'enrichit en nutriments, la végétation initiale disparaît. Elle est remplacée par une flore banale (orties...).

4. **Informez l'opérateur de la présence de nids de Râle des Genêts ou de Busards afin de les marquer. Ces nids seront soigneusement évités lors de la fauche (cercle de 6 mètres de diamètre au minimum)**

Une des cause du déclin des busards et du Râle des genets est la destruction directe des nids lors de la fauche. Les repérer au préalable permet de protéger ses espèces menacées.

**Espèces menacées prioritaires**



Vison d'Europe



Râle des genets



Grand rhinolophe



Milan noir



Pie grièche écorcheur



Petit rhinolophe



Busard des roseaux



Macromie splendide



Murin de Bechstein